

Notes

¹ Le photomontage doit respecter autant que possible la réalité : on considère pour cela, qu'ils devraient être présentés avec une focale équivalente de 50mm (pour du 24*36), soit 46° pour l'angle d'ouverture. A minima et pour ne pas abuser le lecteur, ils devraient être imprimés sur des formats A3 et faire en sorte par exemple, que les éoliennes aient une dimension de 6 cm lorsqu'elles sont situées à 1km.

A titre d'information : http://www.cote-dor.gouv.fr/IMG/pdf/note_photomontages1.pdf

² Les 4 photos ci-dessous illustrent les perceptions des éoliennes suivant le soleil et le ciel. Il s'agit des éoliennes de Conilhac (10 de 750 kW et 4 de 2,3 MW). Les photos (réalisées par APROMI) sont prises de Puichéric (à plus de 7 km). On remarquera que suivant le fond ou l'incidence du soleil, les éoliennes peuvent disparaître au contraire être très visibles.



⁴ Les photos suivantes mettent en évidence la différence de perception d'un même champ éolien, celle qui est réalisée par RAZ Energie (extrait de l'analyse d'impact page 27) et la nôtre (réalisée à une distance de 7 km).

Parc éolien de Conilhac-Corbières sur les crêtes des collines du Bas-Minervois

Extrait du volet paysager de RAZ Energie



Photo prise en juin 2014
(même échelle)



⁴ Extrait de http://www.winetourismfrance.com/fr/brevets/1823_eoliennes_et_saccage_des_paysages_de_vignes.htm

L'importance stratégique de l'œnotourisme pour promouvoir la destination France, est de plus en plus affirmée.

Or, les paysages de vignes - ainsi que leurs aménagements ; villages viticoles, murets, cabanes, terrasses... - sont les écrins précieux de l'œnotourisme. Ils portent une incomparable puissance poétique et esthétique, constituent des patrimoines de l'histoire vignicole, et témoignent des savoir-faire vivants des vignerons.

En ce week-end des Journées du Patrimoine - qui associe cette année patrimoines culturels et naturels, des associations (notamment le GB Patrimoine*) attirent à nouveau l'attention des pouvoirs publics sur les menaces qui pèsent sur les paysages, et que la faiblesse grandissante des budgets et des volontés publiques rendent chaque jour plus lourdes : urbanisation mal maîtrisée, y compris aux abords des communes rurales, constructions sans qualité esthétique et paysagère, pollutions visuelles diverses...

« Un monde artificiel pénètre le monde naturel et l'empoisonne »
Spengler, L'homme et la technique (1931)

Des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent contre les centrales d'éoliennes et leur impact irréversible sur l'environnement naturel et des lieux souvent sublimes.

Une installation de 150 à 180 mètres de haut est visible à plus de dix kilomètres : les spécialistes soulignent que jamais dans le monde occidental il n'y eût une telle pratique du « hors d'échelle », encombrant les paysages de façon si « outrancière et scandaleuse », et pulvérisant les scores de « l'incongruité paysagère ».

Les conditions obscurcies des autorisations de leur construction, le forçage des promoteurs, leurs conséquences sur la santé des résidents proches, font par ailleurs l'objet de critiques précises.

Le Service central de prévention de la corruption a pointé en juillet la multiplication des « prises illégales d'intérêts » d'élus locaux impliqués dans le développement de la filière éolienne, et la Cour des Comptes s'inquiète du coût astronomique de l'électricité fournie par les éoliennes.

Dès 2007, l'Académie des Beaux-Arts tirait la sonnette d'alarme quant aux « dangers encourus par nos paysages ».

Elle souhaitait un « contrôle esthétique sur l'impact des éoliennes sur le paysage », seul moyen de garantir « la qualité de notre patrimoine paysager » qui sans lui « pourrait être livré au saccage ».